

## Lettre d'information du réseau culture

Edito (11/02/2014)

### **Paideia 4D, le Cap de Bonne Espérance.**

« Un large mouvement participatif autour des droits culturels s'est développé en 2013 dans les départements de l'Ardèche, de la Gironde, du Nord et du Territoire de Belfort (4D). Dans le cadre d'une démarche de recherche-action appelée Paideia 4D, des équipes intersectorielles ont collecté plus de 110 cas d'école afin d'analyser leurs actions, leurs dispositifs ou leurs métiers au regard des droits culturels. 15 rencontres départementales ou interdépartementales ont rassemblé plus de 900 personnes. De l'avis général, les travaux engagés confirment l'intérêt de cette approche. Elle permet d'apporter un éclairage plus précis et opérationnel sur la transversalité des facteurs culturels dans les missions territoriales. » Tel était l'intitulé de l'invitation à la rencontre de présentation des résultats et des défis d'une année de démarche qui a eu lieu la semaine dernière à Belfort. En voici les principaux enseignements

Je retiendrai trois dimensions à ce bilan : un bilan politique, un bilan stratégique et enfin un bilan méthodologique.

#### **Le bilan politique**

Évaluer les politiques sociales, éducatives et culturelles de ces départements au regard des droits culturels, c'est avant tout changer de paradigme. [Luc Carton](#) l'a bien exprimé dans sa conférence introductive. Il s'agit, a-t-il expliqué, de refonder démocratiquement les politiques publiques au regard des trois grandes mutations qui bouleversent notre monde occidental : la mondialisation, la « tertiairisation » des métiers, et la marchandisation des échanges. Pour lui, si « gouverner c'est gérer l'action collective », comme le dit le professeur de sociologie [Patrice Duran](#), alors les droits culturels sont indispensables pour retravailler les divisions et les tensions de nos sociétés. Il a proposé trois éléments de méthode pour ce travail : l'évaluation réflexive et démocratique, le développement d'une analyse partagée des territoires et la mise en place d'opérations culturelles (au sens où [Michel de Certeau](#) l'expliquait dans *La culture au pluriel*, c'est-à-dire dans une dimension transgressive de la création, de la diffusion et des usages de la culture).

Pour Raoul Lherminier, vice président du Conseil Général de l'Ardèche, ce bilan politique du projet 4D s'exprime dans le fait que les départements, au regard de leurs compétences et de leurs caractéristiques, mais aussi de leur remise en question permanente, peuvent être les acteurs en pointe de cette refondation.

Pour autant le portage politique du projet reste un enjeu important dans la réussite du projet 4D. Il n'est pas encore gagné partout.

#### **Un bilan stratégique**

Les droits culturels tels qu'ils sont écrits dans [la déclaration de Fribourg](#), base de travail du projet 4D, proposent deux axes stratégiques de travail : un cadre théorique qui construit des critères et des indicateurs « faciles » à incarner dans la mise en œuvre du travail d'évaluation et une vision fortement transversale des politiques publiques.

Cela impose aux acteurs qui participent au projet, de sortir des cloisonnements, voire des corporatismes professionnels. Le rendez-vous de Belfort était de ce point de vue une réussite avec la présence de plus de 200 personnes. Elles venaient des secteurs du social, de la santé, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de la culture, de l'éducation populaire, etc. Elles se sont rencontrées et ont échangé autour de ce thème commun de l'application des droits culturels dans les politiques publiques dans un « remue méninge » intensif.

## **Un bilan méthodologique**

Le projet 4D est un « espace d'infusion », ont expliqué certains orateurs. Travailler sur les droits culturels des personnes a nécessité la mise en place d'outils précis qui ont été présentés lors de 17 ateliers et de trois tables rondes. Étude de cas, carte des parties prenantes, chaîne de valeurs, indicateurs, ont été ainsi expliqués aux participants. Ces outils sont indispensables pour construire des indicateurs pertinents de l'effectivité des droits culturels des personnes et la « capacité » des établissements culturels et sociaux à les assurer.

Ces ateliers et ces tables rondes (sur trois thématiques : espace public, participation et expérimentation), ont présenté de belles réussites, même modestes, mais aussi des difficultés à surmonter dans un univers administratif où les réflexes professionnels sont hiérarchisés et cloisonnés.

Je me rends compte en écrivant cet édito combien il est difficile de rendre compte de cette démarche, de l'enthousiasme qu'elle apporte mais aussi des tensions qu'elle peut amener.

Comme les navigateurs de la Renaissance devant le Cap de Bonne Espérance, les acteurs impliqués aujourd'hui dans cette aventure ne savent pas trop où ils vont. Ils ont fait aussi suffisamment de chemin pour ne plus pouvoir revenir en arrière. Les vents sont plutôt contraires. Ils ont un lien qui les unit, une solidarité qu'ils partagent et que résume bien Patrice Meyer-Bisch : « observer une situation au regard de droits culturels, c'est déjà les mettre en œuvre ».

Extrait de [Lettre d'information du réseau culture - N° 409](#) (15/02/2014)